

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

Mardi 27 mai 2025

Le mardi 27 mai 2025 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 mai par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à M. François LAFOURCADE
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Martin COHEN, Tours Métropole Val de Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Le quorum n'étant pas atteint, Mme Sophie TUBIANA propose de modifier l'ordre du jour et d'aborder les points d'informations en premier.

1. Informations :

▪ **Présentation des nouveaux agents**

Mme Marie-Orlane BAUDOUIN présente son poste de Chargée de mission corridors écologiques et zones humides au Parc. Embauchée depuis le mois d'avril, elle anime le réseau de gestionnaires de zones humides en partenariat avec le Syndicat Layon Aubance Louets et accompagne les communes dans la restauration de continuités écologiques. L'ouverture de ce poste est financée par le Fonds Vert et fait suite au départ de M. Benjamin GUILHOT, Coordinateur TEN pour la CC Baugeois-Vallée.

Mme Camille GUEHENNEC présente son poste de Chargée de mission aires protégées et trames arborées. Embauchée, elle aussi, depuis le mois d'avril, elle contribue à la création d'aires protégées sur le territoire du Parc et accompagne les communes dans la restauration et le renforcement de leurs trames arborées. L'ouverture de ce poste est financée par le Fonds Vert et fait suite au départ de Mme Marie PELTIER, Coordinatrice TEN pour la CA Saumur-Val de Loire.

M. Tristan FILLON présente son poste de Chargé de projet SIG/GeoNature. Embauché en mai suite à la démission de M. Clément HUYLEBROECK, il travaille à l'intégration, dans le nouvel outil GéoNature, des lots de données naturalistes et accompagne le prestataire chargé du déploiement de GéoNature.

▪ **Ordre du jour du Comité syndical du samedi 28 juin 2025**

Mme Sophie TUBIANA présente l'ordre du jour du prochain Comité syndical :

- ✓ Approbation des CRST de la CC Chinon, Vienne et Loire et de la CC Touraine Val de Vienne
- ✓ Création d'un groupement de commandes pour une action inter-Parcs des Pays de la Loire
- ✓ Création d'une ORE à Mazé-Milon pour le Bois des Vallinières
- ✓ Création d'un emploi saisonnier à la Maison du Parc
- ✓ Prolongation de la durée de l'emploi du chargé de projet SIG/Géonature
- ✓ Tarifs de la boutique de la Maison du Parc : modification de la délégation de la Présidente (à confirmer)

Au-delà des délibérations, ce Comité syndical sera l'occasion d'accueillir les 16 nouvelles communes ayant approuvé la charte. Une présentation synthétique de l'offre de service du Parc sera effectuée en séance et une visite de la Maison du Parc sera proposée.

Enfin, un cocktail élaboré par nos restaurateurs labellisés « Valeurs PNR » sera servi à la Maison du Parc.

▪ **Délégation de la Présidente : avis**

Centrale photovoltaïque des Youïs à Longué-Jumelles

Mme Sophie TUBIANA indique que l'ambition affichée de faire de ce site un lieu accueillant pour la biodiversité - grâce aux mesures compensatoire et d'accompagnement – mérite d'être complétée par des expertises plus précises et plus étendues.

Centrale photovoltaïque au sol - Aéroport Terrefort – CA Saumur-Val de Loire

Mme Sophie TUBIANA confirme que les réponses aux enjeux paysagers ont été renforcées. En revanche, l'appréhension des mesures relatives à la biodiversité ne permet pas de lever les doutes sur certaines incohérences entre les enjeux bien identifiés et les mesures compensatoires proposées.

Espaces publics à Fontevraud-l'Abbaye

Mme Sophie TUBIANA rappelle que la commune a mené, avec le Parc, un Atlas de la biodiversité communale et dispose de nombreuses données naturalistes dans l'emprise ou à proximité immédiate du projet. En effet, plusieurs espèces rares ont été trouvées, mais pas d'espèces protégées. La mare à proximité du stade de foot est également considérée comme patrimoniale et doit être conservée.

M. Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud-l'Abbaye, indique que la mare est une propriété privée. L'ABC a révélé une zone intéressante pour la biodiversité sur le terrain communal et sera prise en compte pour le réaménagement de l'ancien parking du stade et des anciens vestiaires.

Boisement de terres agricoles supérieur à 0,5 ha à Doué-en-Anjou

Mme Sophie TUBIANA indique qu'il n'a pas été émis de remarque particulière vis-à-vis du projet, mais des observations en termes de biodiversité et d'approche paysagère susceptibles d'améliorer le projet. Il manque quelques informations pour bien appréhender l'ensemble des enjeux. S'il devait en rester au niveau présenté dans le dossier, il ne semblerait pas justifié de recourir à une procédure d'étude d'impact.

Boisement de prairies non-exploitées à Saint-Philbert-du-Peuple

De même, il n'a pas été émis de remarque particulière vis-à-vis de ce projet, mais des observations en termes de biodiversité, sur le plan agricole ou de l'approche paysagère. Le cumul de ces initiatives pourrait impacter le patrimoine prairial du Val de Loire à terme.

Mme TUBIANA insiste sur le risque de transformation de nos prairies, qui sont des éléments forts de nos paysages, en espaces boisés. Nos prairies sont très importantes sur le plan paysager, mais aussi pour leur capacité à stocker le carbone.

M. PONCHANT demande si les espèces prévues pour le boisement intègrent du peuplier. Mme TUBIANA répond que non.

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Fontevraud-l'Abbaye

Mme Sophie TUBIANA indique, qu'au vu des éléments en termes de paysage, de sol et réversibilité, des risques incendies et de la biodiversité, proposition est faite aux développeurs de demander une étude d'impact malgré la faible surface concernée. On ne peut donner un signal de conversion de la moindre prairie en parc photovoltaïque.

M. Michel PONCHANT est très surpris d'apprendre qu'un projet de centrale photovoltaïque est en cours de développement sur sa commune. Il indique qu'une présentation d'ALTER Public s'est tenue en amont d'un conseil municipal où cette possibilité a été évoquée. M. PONCHANT a rappelé lors de ce conseil que le site envisagé était un dépôt illégal de déchets et qu'il faudrait un projet d'aménagement permettant de réhabiliter cette zone qui jouxte le terrain communal. M. PONCHANT demande qui a sollicité l'avis du Parc sur ce sujet.

M. Thibaut MEURGEY, Directeur, réponds que ce sont les services de l'État qui ont demandé un avis préalable au Parc à la suite du dépôt de dossier du porteur de projet.

M. Michel PONCHANT prend acte de ces éléments et va en informer les élus du conseil municipal en rappelant que les élus n'ont validé aucun projet de ce type.

M. Thibaut MEURGEY s'engage à transmettre les éléments techniques à M. PONCHANT.

Sur le sujet de centrale photovoltaïque, Mme TUBIANA informe les membres du Bureau que le Parc a été consulté pour un projet à Saint-Philbert-du-Peuple. La démarche du porteur de projet intervient très en amont du projet ce qui permet une prise en compte des éléments de la charte du Parc avant la conception.

Projet de révision allégée n°2 du PLUi de Loire-Longué

Mme Sophie TUBIANA confirme que la sollicitation est sans objet. L'ajustement visé par cette procédure concerne le territoire de la commune de Vernueil-le-Fourrier qui ne fait pas partie du Parc.

Modification n°2 du SCoT du Grand Saumurois 49

Mme Sophie TUBIANA rappelle que les argumentaires et objectifs développés dans notre charte peuvent alimenter et conforter les réflexions engagées. Certaines recommandations apportent un éclairage complémentaire et peuvent déboucher sur la mise en œuvre d'outils d'accompagnement utiles à un urbanisme écologique et résilient (biodiversité, paysage, adaptation au changement climatique, écoconception, tourisme patrimonial, concertation citoyenne...). Pas de remarque particulière vis-à-vis du dossier considéré.

Le quorum étant atteint, Mme Sophie TUBIANA demande l'approbation du compte-rendu du précédent Bureau. Les membres du Bureau à la majorité valident le compte-rendu du Bureau du 4 février 2025.

M. Michel PONCHANT est désigné Secrétaire de séance.

2. Charte du Parc : bilan de la consultation des communes et proposition des périmètres de classement et de classement potentiel

Mme Sophie TUBIANA indique que 139 délibérations sont revenues favorables sur 146 (95%). 2 délibérations ont été défavorables : Saint-Just-sur-Dive et Vernoil-le-Fourrier. 5 délibérations non pas été inscrites à l'ordre du jour : Cornillé-les-Caves, Courléon, Distré, CC Anjou Loir et Sarthe et CC Loire-Layon-Aubance.

Concernant les deux Communautés de communes citées, elles n'ont pas souhaité intégrer le syndicat mixte au regard de la toute petite partie de leur territoire classé en Parc.

12 nouvelles communes ont donc délibéré pour intégrer le périmètre du Parc :

- ✓ 9 en Indre-et-Loire (Antogny-le-Tillac, Berthenay, Hommes, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Rillé et Saint-Épain)
- ✓ 3 en Maine-et-Loire (La Lande-Chasles, Mouliherne et Vernantes)

4 communes déléguées rejoignent le périmètre du Parc :

- ✓ 3 communes partiellement classées en Maine-et-Loire ont été intégrées au périmètre dans leur intégralité :
- ✓ Mazé-Milon (intégration de la commune déléguée de Fontaine-Milon)
- ✓ Loire-Authion (intégration de la commune déléguée de Bauné)
- ✓ Blaison-Saint-Sulpice (intégration de la commune déléguée de Saint-Sulpice)
- ✓ Brissac-Loire-Aubance, partiellement classée sur les communes déléguées de Chemellier, Coutures et Saint-Rémy-la-Varenne, voit son périmètre étendu à la commune déléguée de Saint-Saturnin.

Mme TUBIANA indique que cela correspond à une augmentation de + 9 % de territoire (env. 310 000 ha) et + 6 % d'habitants (env. 210 000 ha). Le syndicat mixte intègre aussi une nouvelle ville porte : Sainte-Maure-de-Touraine.

Les délibérations auprès des Régions sont programmées le 19 juin en Pays de la Loire et le 4 juillet en Centre-Val de Loire. Suite à ces délibérations, le Préfet de Région pourra saisir le Ministère de la Transition écologique pour demander le reclassement du Parc au Premier Ministre. Les DREALs tablent sur une parution du décret de reclassement au mois de novembre.

Mme TUBIANA rappelle que, durant cette période, le Parc ne peut toujours pas emmètre d'avis en tant que Personne Publique Associée dans le cadre des procédures réglementaires. Les avis restent consultatifs jusqu'au décret de reclassement.

Mme TUBIANA invite d'ores et déjà les membres du Bureau à un temps festif à la mi-novembre à l'Abbaye de Fontevraud pour célébrer le reclassement du Parc.

M. Thibaut MEURGEY informe les membres du Bureau que la délibération porte sur la validation du périmètre de classement officiel et le périmètre de classement potentiel qui permet aux communes du périmètre de révision n'ayant pas délibéré favorablement d'intégrer le Parc en cours de charte. Cette disposition, permise par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, autorise les communes de Cornillé-les-Caves, Courléon, Distré, Saint-Just-sur-Dive et Vernoil-le-Fourrier à entrer dans le Parc après les élections municipales de mars 2026.

M. Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil, remercie l'équipe du Parc pour tout le travail effectué sur la charte. Ce nouveau périmètre évite l'écueil du Parc "gruyère" que connaissent beaucoup de Parc en révision en ce moment.

Mme TUBIANA confirme la très grande mobilisation des agents et des élus pour le renouvellement de cette charte. Elle plaide, une fois de plus, pour que cette procédure soit allégée au niveau national.

M. Didier ROUSSEAU, Conseiller départemental de Maine-et-Loire, demande si les communes qui n'ont pas adhéré pourront entrer dans le Parc par la suite.

M. MEURGEY confirme que, après les élections municipales et si les conseils municipaux le décident, les communes n'ayant pas approuvés la charte en 2025 pourront intégrer le Parc en 2026.

M. Michel PONCHANT rappelle que la proposition avait déjà été faite à Saint-Just-sur-Dive sous l'ancienne mandature.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ prennent acte du bilan de la consultation des collectivités ;
- ✓ proposent aux Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire un périmètre de classement comprenant les 128 communes ayant délibéré favorablement dont 12 nouvelles communes et 4 nouvelles communes déléguées ;
- ✓ proposent aux Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire un périmètre de classement potentiel comprenant le périmètre de classement et incluant les communes de Cornillé-les-Caves, Courléon, Distré, Saint-Just-sur-Dive et Vernoil-le-Fourrier.

3. Site Natura 2000 des « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » : candidature à la maîtrise d'ouvrage pour 3 années

La Présidente invite Mme Emmanuelle CREPEAU, Directrice adjointe, à présenter la délibération. Elle concerne le renouvellement de la candidature du Parc pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre de 2026 à 2028.

Conjointement, le plan de financement prévisionnel est présenté. Il est précisé que dorénavant, afin de faciliter la gestion administrative et comptable du projet, ce dernier s'inscrira sur une année civile et non plus à cheval sur deux années. La programmation 2025 est ainsi définie de septembre à décembre afin de repartir sur une programmation annuelle à partir de janvier 2026.

Les dépenses de personnel prévues sont équivalentes aux années précédentes, avec une valorisation des postes administratifs qui contribuent à la mise en œuvre du projet. Le projet est financé à 60 % par le FEADER, le Fonds européen mobilisé en Région Centre pour les projets Natura 2000, et 40 % de la Région Centre-Val de Loire.

Mme Brigitte GUGLIELMI, Conseillère départementale du Maine-et-Loire, demande pourquoi le FEADER est mobilisé en Région Centre-Val de Loire et le FEDER en Région Pays de la Loire.

Mme Emmanuelle CREPEAU explique qu'au moment de la mise en place des Fonds européens, les Régions ont décidé de flécher différemment les objectifs de ces fonds européens. La Région Centre-Val de Loire a choisi de financer les projets Natura 2000 via des fonds dédiés aussi au financement des politiques agricoles, ce qui explique le A de l'acronyme FEADER.

M. Guillaume DELAUNAY précise que la proportion des surfaces en Natura 2000 est plus faible en Région Centre-Val de Loire qu'en Pays de la Loire.

M. Jean-Marie GENNETEAU, élu de l'Île-Bouchard, demande si le périmètre des Basses Vallées de la Vienne comprend bien le secteur allant de Saint-Germain-sur-Vienne à Candes-Saint-Martin.

M. Thibaut MEURGEY précise que le site englobe une partie des vallées de la Vienne et de l'Indre. Au niveau de la Vienne, le site remonte avant Cravant-les-Côteaux et sur l'Indre, le site comprend une bonne partie du Val et les prairies attenantes.

M. Guillaume DELAUNAY complète en indiquant que le site est inscrit sur des zones potentiellement submersibles, c'est-à-dire basses et humides, concernées majoritairement par des zones de boisements ou de prairies.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent le renouvellement de candidature du PNR LAT au portage de la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre pour trois ans.

4. Sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » : programmation 2025-2028

La Présidente invite Mme Lucie BLONDEL, Chargée de mission Natura 2000, à présenter la délibération relative à la programmation 2025-2028 des sites "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau" et "Champagne de Méron".

M. Thibaut MEURGEY précise que le Parc a été destinataire de nouvelles informations qui nécessitent de faire évoluer le plan de financement prévisionnel transmis dans le rapport de présentation du Bureau. Ces modifications concernent d'une part une nouvelle estimation des dépenses prévisionnelles liées à l'étude écologique sur le suivi des populations de Silures, passant de 60 000 € à 90 000 € et d'autre part à un ajustement de la répartition des financements entre le FEDER et la Région Pays de la Loire avec une baisse de 10 % des subventions de la Région Pays de la Loire compensée par une augmentation de 10 % des subventions du FEDER.

Avant de présenter la programmation 2025-2028, Mme Lucie BLONDEL apporte un éclairage sur l'étude Silures. Elle fait état d'une inquiétude grandissante sur la baisse de la population de castor sur la vallée du Thouet. Alors que l'espèce s'inscrivait dans une belle dynamique de développement, il est constaté une baisse des effectifs, notamment des plus jeunes, qui pourraient être directement liée à la prédation des silures. Elle explique que les jeunes castors n'ont pas le pelage adapté à la nage sous l'eau. Ils flottent à la surface s'exposant à la prédation, notamment des silures.

Il s'agirait de mobiliser un bureau d'étude spécialisé dans le suivi télémétrie et en analyse génétiques sur la faune aquatique afin d'améliorer la connaissance sur les habitudes alimentaires du silure (étude du bol alimentaire et de l'ADN environnemental) et d'étudier ses

déplacements en liaison avec les sites fréquentés par les espèces patrimoniales, notamment pour la reproduction.

Mme Sophie TUBIANA demande si les silures seront remis à l'eau. Elle espère fortement que les silures seront détruits.

M. Michel PONCHANT demande si l'étude comprend l'analyse des pesticides accumulés par les silures.

Mme Lucie BLONDEL indique que cette analyse n'est pas prévue à l'heure actuelle. Elle présente le phasage de l'étude. En 2026, une première synthèse bibliographique sera réalisée, notamment sur la prédation du silure, afin de prendre en compte les études récentes réalisées sur des contenus stomatologiques. Des analyses de l'ADN environnemental dans l'eau de la rivière seront également réalisées pour identifier plus précisément les espèces présentes et leur concentration, apportant notamment des données précieuses sur les espèces d'intérêt communautaire. En 2027, il s'agira de tester la technique de pêche, réalisée au filet par un pêcheur professionnel et de poursuivre les analyses de l'eau et des bols alimentaires des silures capturés. Ces techniques ne nécessitent pas de tuer l'animal, mais seulement de l'endormir. Pour les mobiliser, il est nécessaire d'établir un dossier éthique, validé au niveau national. À partir de cette phase de test, permettant de consolider la méthode et de calibrer les silures à étudier, le déploiement des campagnes de pêche pourra être réalisé en 2028. Aux analyses d'eau et de bols alimentaires s'ajouteront alors des analyses des marqueurs isotopiques. Cette dernière technique permet, via une biopsie des muscles du silure, de déterminer la position des proies dans la chaîne alimentaire. Plus un animal est élevé dans la chaîne alimentaire, plus il est identifiable dans les muscles du prédateur principal.

Mme Sophie TUBIANA et M. Roland MARION, Conseiller régional des Pays de la Loire, demandent si les autres prédatrices seront étudiées.

Mme Lucie BLONDEL complète, en précisant que ces analyses, notamment de l'ADN environnemental, permettront d'obtenir des données sur toutes les espèces d'intérêt communautaire, pas seulement le castor.

M. François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire, rejoint la Présidente. Il trouve un intérêt manifeste à pêcher et tuer les silures. Il indique ainsi que des restaurateurs en Indre-et-Loire le cuisinent très bien.

M. Jean-Marie GENNETEAU rappelle que le silure est originaire d'Europe centrale. Il demande s'il s'agit ici du Silure glane, une espèce particulièrement prédatrice.

Mme Lucie BLONDEL confirme qu'il s'agit bien de cette espèce et précise que l'étude vise à mieux évaluer l'impact du silure et notamment des individus qui ont des gabarits importants.

M. Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil, demande si, par la suite, il est prévu des prélèvements de silures.

Mme Lucie BLONDEL indique que cela n'est pas prévu. Cependant, un suivi des déplacements des silures sera mis en place sur la durée afin de mieux connaître les zones d'implantation de l'espèce. Ces données permettront d'élaborer des propositions de gestion. Une des hypothèses serait de ne pas remettre à l'eau les individus, au-delà d'une certaine taille. L'ensemble de ces actions sera mené en partenariat étroit avec la Fédération de pêche et les associations de pêche de silures.

Mme Virginie BELHANAFI, Chef du service Tourisme et médiation des patrimoines, complète en indiquant qu'il est important de bien prévenir les pêcheurs professionnels en revenant sur la qualité gustative du silure.

M. Didier ROUSSEAU demande quel est l'organisme qui décide de classer une espèce en nuisible. Il estime que le Parc pourrait demander que le silure soit classé comme nuisible.

M. Guillaume DELAUNAY répond qu'il s'agit de l'État, avec avis de la Commission nationale de protection de la nature. Ce classement se base sur des études scientifiques qu'il reste à produire pour engager une demande de classification du silure en tant qu'espèce nuisible.

Mme Brigitte GUGLIELMI considère également qu'il serait nécessaire d'agir rapidement. Elle prend l'exemple de la lutte contre le Xénopie lisse qui a échoué. Les études préalables trop longues n'ont pas permis d'intervenir efficacement à temps. Elle estime également que le Parc devrait alerter par courrier le Ministère pour l'alerter sur l'impact du silure sur les milieux et sur la nécessité d'agir rapidement pour contenir son expansion. Des vidéos circulent sur les populations de silures en Loire, montrant de très impressionnants individus se regroupant par dizaines.

Mme Sophie TUBIANA rejoint ces propos. Les impacts sont connus, il est nécessaire d'agir rapidement.

M. Benoît BARANGER estime également qu'il serait très pertinent de produire un courrier de ce type. Il s'agit au par ailleurs d'un positionnement innovant pour le Parc.

Mme Lucie BLONDEL explique que l'étude sera réalisée pour étayer un argumentaire scientifique qui pourra être transmise officiellement au Ministère au terme de l'analyse.

Elle présente le montage proposé pour financer l'animation des sites Natura 2000 Loire et Méron sur la période 2025-2028. Cette action fait l'objet d'un calendrier budgétaire s'inscrivant sur quatre années pour le FEDER et sur deux fois deux années pour la Région Pays de la Loire.

Cette délibération permettra de solliciter les subventions auprès du FEDER. Des délibérations complémentaires seront proposées à l'automne pour conventionner avec le FEDER et la Région et renouveler le partenariat avec la LPO Anjou.

Les dépenses prévisionnelles par année s'inscrivent dans l'enveloppe des 215 000 € demandée par la Région. Sur 2027 et 2028, elles pourront augmenter pour permettre de financer la révision du DOCOB.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que ce programme prévisionnel concerne les deux sites Natura 2000, de la Vallée de la Loire et de la Champagne de Méron. C'est ce qui explique les montants conséquents présentés. Il ajoute qu'il s'agit d'un plan de financement prévisionnel dont les montants sont susceptibles d'évoluer à la marge, d'ici les dépôts des demandes de subvention.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU complète en rappelant que l'action étant menée en partenariat avec la LPO Anjou, une partie importante de ces financements est reversée par le Parc à l'association.

M. Benoît BARANGER comprend en lisant ce tableau que les dépenses liées à l'étude « Silures » débuteront en 2027.

Mme Lucie BLONDEL confirme que les premières prestations liées au lancement de l'étude seront d'un montant assez faible et seront financées sur l'enveloppe des coûts indirects.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU rappelle à nouveau que des négociations sont encore en cours pour affiner ce plan de financement. Le projet fera l'objet d'autres délibérations venant préciser les montants qui seront effectivement sollicités auprès des financeurs.

Mme Sophie TUBIANA revient sur l'importance de l'emprise géographique du site Loire qui explique les montants importants mobilisés pour assurer son animation.

Dépenses prévisionnelles 2025 à 2028

Année	Dépenses prévisionnelles	Montant en TTC
2025	Frais de personnel PNR LAT et LPO Anjou Coûts indirects (15%)	215 000 €
2026	Frais de personnel PNR LAT et LPO Anjou Coûts indirects (15%)	215 000 €
2027	Frais de personnel PNR LAT et LPO Anjou Frais de personnel lié à la révision DOCOB Coûts indirects (15%)	240 000 €
	Prestations études, révision du DOCOB	30 000 €
2028	Frais de personnel PNR LAT et LPO Anjou Frais de personnel lié à la révision DOCOB Coûts indirects (15%)	240 000 €
	Prestations études, révision du DOCOB	60 000 €
TOTAL 2025-2028		1 000 000 €

Recettes prévisionnelles 2025 à 2028

Financeurs	%	Montant en TTC
FEDER Pays de la Loire	60 %	600 000 €
Région Pays de la Loire	40 %	400 000 €
TOTAL		1 000 000 €

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent le renouvellement de candidature du PNR LAT au portage de la maîtrise d'ouvrage de ces deux sites Natura 2000 pour trois ans ;
- ✓ approuvent le budget et plan de financement prévisionnels ;
- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEDER, pour la période 2025-2028 auprès de la Région Pays de la Loire, selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission.

5. Outdoorvision : renouvellement de la convention avec la Fédération des Parcs naturels régionaux

Mme Sophie TUBIANA invite Mme Virginie BELHANAFI, chef de service « tourisme et médiation des patrimoines » à présenter la délibération relative au renouvellement de la convention avec la Fédération des Parcs naturels régionaux pour l'usage de l'outil Outdoorvision.

Elle rappelle que Outdoorvision a été mis en place par le Pôle national de ressources de sports de nature du ministère des Sports. L'outil permet de centraliser les traces GPS des pratiquants des activités de pleine nature afin de permettre aux acteurs des territoires de mieux comprendre les modalités de présence de cette fréquentation et de les aider à définir des plans d'action pour gérer et développer les pratiques d'itinérance.

Le dispositif permet d'analyser la fréquentation, c'est-à-dire d'identifier les volumes de données GPS, leur localisation et comment ils sont présents. Il permet également de repérer quels types de sports sont pratiqués et sur quelles portions de territoire. L'outil permet de collecter des données très précises sur un itinéraire, une commune voire un lieu identifié. Cette donnée peut être analysée sur une période spécifique, par exemple 4 ans, 1 an, un mois, une journée ou une demi-journée.

Les données sont collectées auprès des pratiquants des activités de pleine nature qui acceptent de communiquer leurs traces aux applications partenaires du projet Outdoorvision.

Le projet a été initié en 2020 par le Ministère en charge des sports en partenariat avec la Fédération des Parcs et des Départements. Le partenariat se traduit par une convention entre le Pôle ressources du Ministère et la Fédération et se décline en conventions territoriales établies entre chacun des Parcs naturels régionaux engagés dans la démarche et la Fédération des Parcs.

Le Bureau a délibéré précédemment pour acter cette convention pour les années 2023 et 2024. Il est proposé de renouveler cette convention pour 2025 et 2026 en actant une contribution financière du Parc à la Fédération pour la mise en œuvre du projet de 1 600 € pour les deux années. Cette convention permet au Parc d'avoir accès à la plateforme Outdoorvision, de disposer d'informations et de formations, de faire remonter des questions et remarques pour nourrir les évolutions, de bénéficier d'une communication nationale et enfin de participer à la commission nationale Outdoorvision et au groupe inter-Parcs dédié.

Mme Virginie BELHANAFI explique que le Parc a mandaté un bureau d'étude pour réaliser une analyse des données issues d'Outdoorvision. Elle rappelle que le projet a été développé en premier lieu dans les Parcs de montagne. Ce qui explique que l'outil référence des activités de pleine nature qui ne sont pas présentes sur notre territoire, comme le ski.

Aujourd'hui l'outil référence les données liées à la marche, à la course, au vélo et au ski. Le Parc compte influencer au niveau national pour que l'outil intègre les activités liées au cheval et aux sports nautiques.

M. Michel PONCHANT demande si les activités liées aux véhicules à moteur pourront également être référencées.

Mme Virginie BELHANAFI indique que cette donnée serait très intéressante, mais elle doute que les pratiquants soient disposés à la transmettre.

Elle présente la liste des applications qui communiquent leurs données à Outdoorvision : Visiorando, Openrunner, VisuGPX, IGNrando, MaRando, On Piste, Trail Connect, Outdoor, Garmin, Suunto et Polar.

M. Thibaut MEURGEY note qu'il manque l'application Strava, très utilisée. Il indique que le Pôle de ressources est en discussion avec cette entreprise pour l'intégrer à la démarche.

À la question de Mme la Présidente, relative à Géotrek, Mme Virginie BELHANAFI explique que toutes les données des applications basées sur Géotrek, comme « Rando Loire-Anjou-Touraine », sont intégrées dans Outdoorvision.

Mme Virginie BELHANAFI explique qu'Outdoorvision cartographie tous les passages afin d'identifier des lieux de « chaleurs » ou de « froideurs », en fonction des taux de fréquentation. L'outil référence quantitativement les passages en permettant d'identifier les départs, arrivées et temps de présence sur des points d'arrêt.

Avec ces données, l'outil permet d'analyser le territoire dans son ensemble. Par exemple, l'analyse fait apparaître 50 000 traces, c'est-à-dire des passages, pour près de 13 000 pratiquants. L'outil permet également de comptabiliser les passages par pratique. En déterminant par exemple, parmi ces 50 000 traces, combien sont liées à une activité cycliste, pédestre ou de trail. Enfin, l'outil permet de zoomer sur des sites précis.

Il a été choisi ici d'analyser trois secteurs. La Réserve naturelle régionale de Joreau a été choisie afin de mieux connaître les sites fréquentés et envisager potentiellement des régulations sur les sites sensibles en liaison avec les objectifs du Plan de gestion. En complément, deux secteurs ont été choisis pour l'importance de leur taux de fréquentation : le site de la Confluence (Candes-Saint-Martin, Montsoreau, Turquant et Fontevraud-l'Abbaye) et Villandry, porte d'entrée Est du Parc. La ville de Saumur, site le plus fréquenté du territoire, n'a pas été choisie, car son étude demanderait d'analyser une pluralité d'usages qui serait plus complexe à réaliser.

M. Thibaut MEURGEY précise que ces analyses permettent d'objectiver des usages et des fréquentations afin de travailler avec les collectivités sur la définition de préconisations d'usages et aménager au mieux leurs espaces.

Mme Virginie BELHANAFI présente un exemple d'analyse cartographique des fréquentations cyclistes. Les cartes présentées permettent de visualiser les fréquentations, des plus importantes aux plus faibles. Des secteurs colorés s'affichent successivement sur la carte projetée représentant les secteurs fréquentés de manière dégressive : le secteur de Saumur est le plus fréquenté (100 % des données de fréquentation) comparativement à des secteurs tels que le Douessin (3 % des données). Ces données permettent de produire une carte de synthèse identifiant des zonages définis en fonction de la fréquentation cycliste.

M. Thibaut MEURGEY commente cette carte. Elle identifie trois grands zonages en fonction du niveau de fréquentation. Il relève la rupture de continuité des fréquentations de vélos qui apparaît nettement sur le site de la Loire à vélo entre le secteur Loire, d'Angers au Saumurois et le secteur Loire, de Langeais à Tours. Cette carte permet de visualiser un état des lieux qui mérite d'être analysé pour en comprendre les tenants et aboutissants. La carte permet également d'identifier les zones d'influence de la Loire à vélo.

Mme Virginie BELHANAFI note que cette carte permet d'analyser l'impact des politiques des collectivités visant la création et la promotion de boucles trail, cycliste ou pédestre.

M. Thibaut MEURGEY complète en indiquant que la carte permet de visualiser des ruptures de continuités qu'il conviendra d'analyser avec les collectivités.

Mme Sophie TUBIANA demande si les zones de ruptures sont des absences de flux, les personnes ayant tendance à arrêter leur périple avant ces zones et à les commencer après, ou si ces zones traduisent le fait que les cyclistes choisissent de visiter soit la partie est soit la partie ouest du territoire.

Mme Virginie BELHANAFI et M. Thibaut MEURGEY indiquent que l'analyse permettra de poser des scénarii qui devront être vérifiés pour identifier les actions les plus adéquates à mener.

Mme Brigitte GUGLIELMI demande si le Parc travaillera avec le Département du Maine-et-Loire.

Mme Virginie BELHANAFI explique que l'étude sera présentée aux Communautés de communes qui ont la compétence randonnée. Bien évidemment, les agences départementales sont informées et associées à la démarche. Cette analyse sera un outil de travail pour animer des comités de pilotage avec les partenaires : services de l'État, Départements et collectivités locales. Le rôle du Parc est ici d'alerter les acteurs et de relier ces données au Plan du Parc qui identifie, avec les réservoirs de biodiversité, les zones sensibles à préserver. Elle complète en précisant que l'outil permettra aux collectivités d'évaluer l'impact de leurs politiques. Par exemple, la ville de Saumur a développé une politique de trail importante qui se traduit très directement dans l'analyse des fréquentations.

M. Jean-Marie GENNETEAU, élu de L'Île-Bouchard, estime la déconnexion des secteurs Loire à vélo entre les secteurs de Saumur et Langeais est liée au fait que la Loire à vélo passe de la rive gauche à la rive droite au niveau de Langeais. Il constate que le tourisme est très tourné, en Indre-et-Loire, sur la zone des châteaux et sans doute plus intégré du côté du Maine-et-Loire, avec un continuum plus net le long de la Loire. Bien que les efforts soient importants entre Chinon et Azay-le-Rideau, il constate que les fréquentations ne sont pas si conséquentes. Cette carte est très intéressante, car elle permet de visualiser la réalité de l'axe Loire à vélo.

Mme Brigitte GUGLIELMI témoigne de sa propre pratique de la Loire à vélo. Elle rappelle à quel point le site Loire, avec sa variété de paysages, des bords du fleuve aux troglodytes, est vraiment exceptionnel. Elle constate au par ailleurs que les pistes cyclables créées dans le Baugeois sont peu fréquentées.

M. Thibaut MEURGEY précise que, si la carte met en exergue les zones les plus fréquentées, elle permet de visualiser les autres secteurs, fréquentés dans une moindre mesure, car ils sont moins touristiques, mais cela ne veut pas dire pour autant que ces sites ne sont pas utilisés par les cyclistes.

Mme Virginie BELHANAFI poursuit la présentation en commentant la carte des fréquentations du site de la Réserve naturelle régionale de Joreau à Gennes-Val de Loire. La carte identifie les degrés de sensibilité, les pourcentages de fréquentation aux entrées du site et les points d'arrêt. L'analyse met en exergue des informations nouvelles, notamment sur des points d'arrêt qui n'avaient pas été identifiés comme tels. Ces données sont extrêmement précieuses pour mettre en œuvre le plan de gestion et envisager des mesures de régulation des fréquentations. Elle explique qu'il convient d'être très vigilant sur les données analysées. Par exemple, cette analyse n'intègre pas les flux liés au trail, car il s'agit d'une pratique récurrente (les mêmes personnes aux mêmes endroits, les mêmes jours) qui peut fausser les résultats. L'outil Outdoorvision permet par exemple d'identifier une zone spécifique pour laquelle une remontée récurrente de données serait réalisée afin de mieux cerner les enjeux de fréquentation en liaison avec une observation de l'évolution des milieux.

Mme Sophie TUBIANA considère que cet outil est très intéressant. Il permet de mieux planifier l'intervention, de délester des endroits et de privilégier des lieux de fréquentation sur des sites moins sensibles.

Mme Brigitte GUGLIELMI demande sous quelles formes seront présentés les résultats.

Mme Virginie BELHANAFI et M. Thibaut MEURGEY expliquent que les résultats seront présentés lors d'un événement dédié à la politique du Parc et l'action des territoires en matière d'activités de pleine nature. Cependant, si les résultats sont transmis aux partenaires, l'accessibilité à la plateforme Outdoorvision est réservée au Parc.

Mme Brigitte GUGLIELMI demande si ces données pourront être transmises en open data. Elle indique qu'au-delà d'un certain niveau de population les collectivités devront mettre à la disposition de tous leurs données en open data.

M. Thibaut MEURGEY précise que les données ne sont pas la propriété du Parc. Elles sont capitalisées par le ministère des Sports via des conventionnements avec chacune des applications outdoor. Ces données ont une réelle valeur commerciale, elles sont vendues très cher par les entreprises.

Mme Virginie BELHANAFI propose que cette question soit remontée au Ministère via le Pôle ressources. Elle complète en précisant qu'un extranet dédié aux activités de pleine nature sera mis en place sur le site du Parc courant 2026 afin de permettre aux acteurs du tourisme et collectivités d'avoir accès aux analyses.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention de partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour l'utilisation de la plateforme Outdoorvision, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.